

AMNISTIE AU PORTUGAL

BULLETIN D'INFORMATION

du Comité d'initiative pour l'Organisation d'une Conférence des Pays d'Europe Occidentale pour l'Amnistie aux Emprisonnés et Exilés politiques Portugais

SIÈGE : 77, RUE D'ABOUKIR, PARIS-2^e

JUILLET 1962

N° 2

SOMMAIRE

Un appel de personnalités portugaises	1
Une lettre du Général Humberto Delgado	2
Nouvelles du Portugal	2
Le Secrétariat International communique	9
Les activités du Comité Français	9
A l'étranger: nouvelles signatures	12
M. Arlindo Vicente est libre	12

APPEL

Les récents événements de Lisbonne, Porto, Coimbra ont attiré à nouveau l'attention du monde sur le Portugal et la répression qui y règne.

Des milliers d'hommes, de femmes sont jetés en prison ou contraints à l'exil, et cela depuis 36 ans. Leur crime, leur faute : s'être opposés à la politique de leur gouvernement, avoir revendiqué les libertés d'expression et d'association, avoir défendu leurs conditions de vie et de travail, croire aux Droits de l'Homme proclamés dans la Déclaration Universelle, pourtant contresignée par le gouvernement du Portugal.

L'aggravation de cette situation amène le mouvement pour l'Amnistie au Portugal à adresser un nouvel appel ardent à la solidarité de tous, par-delà les opinions et par-delà les frontières.

C'est dans ce but que se sont réunis à Paris, les 26 et 27 mai 1962, les représentants des Comités nationaux de Belgique, de France, d'Angleterre, d'Italie et un représentant des pays scandinaves ; ils ont décidé de multiplier leurs efforts, d'inviter à se joindre à eux les pays où la campagne n'a pas encore eu un grand développement, de tenir, les 3 et 4 novembre 1962, une Conférence des Pays d'Europe Occidentale pour l'Amnistie aux Emprisonnés et Exilés Politiques Portugais.

UN APPEL DE PERSONNALITÉS PORTUGAISES pour la tenue de la 1^{ère} Conférence d'Europe Occidentale pour l'Amnistie aux Emprisonnés et Exilés politiques portugais

Considérant que l'inexistence des libertés démocratiques au Portugal constitue un attentat permanent contre la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, proclamée par les Nations Unies;

Considérant que la législation répressive au Portugal maintient le pays sous le régime de la prison perpétuelle et que les sévices dont souffrent les emprisonnés politiques mettent constamment leur vie en danger;

Considérant que l'opinion publique mondiale est un facteur décisif pour la défense des libertés démocratiques;

Les signataires adressent le plus pressant appel aux démocrates du monde entier, pour que tous affirment publiquement leur appui à la tenue de la Conférence européenne en faveur de la libération des emprisonnés politiques portugais.

Humberto DELGADO, général, ancien candidat à la Présidence de la République, 1958.

Alvaro CUNHAL, secrétaire général du Parti Communiste Portugais.

Ruy Luis GOMES, professeur d'Université. Ex candidat à la Présidence de la République portugaise 1951.

Adolfo CASAIS MONTEIRO, écrivain.

Aniceto MONTEIRO, mathématicien.

Antonio Jose SARAIVA, écrivain et historien.

Emidio GUERREIRO, professeur.

Jorge de SENA, écrivain.

Manuel SERTORIO, avocat.

Manuel Tito de MORAIS, ingénieur.

Manuel VALADERES, physicien.

Paulo de CASTRO, journaliste.

Castro SOROMENHO, écrivain.

Joao Sarmiento PIMENTEL, capitaine.

José MORGADO, professeur d'Université.



LETTRE DU GÉNÉRAL HUMBERTO DELGADO

Le Secrétariat international de la Conférence pour l'amnistie au Portugal avait sollicité l'appui autorisé du général Humberto DELGADO, ancien candidat à la présidence de la République, à la préparation de la Conférence. Le général DELGADO, actuellement en exil au Brésil, nous a fait parvenir, en réponse à notre demande, la lettre suivante :

SAO PAULO, le 14 mai 1962.

Monsieur le Secrétaire,

Votre lettre vient de me parvenir et je m'empresse d'y répondre, pour vous dire toute l'émotion qu'elle m'a causée et combien j'ai pu apprécier l'excellent travail que la Conférence réalise au bénéfice de tous les Portugais qui souffrent la tragédie de l'esclavage du salazarisme, sous un régime médiéval, copié de ceux que la dernière guerre a anéantis.

En 1960, je n'ai pu malheureusement prendre part aux travaux de la Conférence en raison de la défense

expresse que j'en avais reçue de la part des autorités brésiliennes. L'atmosphère a changé, heureusement. C'est donc avec le plus grand plaisir que je renouvelle mon adhésion aux nobles buts de la Conférence et me mets à son entière disposition pour prendre une part directe aux travaux si vous le jugez opportun ou nécessaire.

(Après avoir marqué son espoir de voir le gouvernement français faciliter son séjour à Paris dans l'éventualité de son passage à l'occasion de la Conférence, le général H. DELGADO poursuit en ces termes) :

Je vous prie de bien vouloir transmettre à tous les membres de la Conférence, au nom de l'Opposition, c'est-à-dire du Peuple Portugais, et en mon nom personnel, notre profond respect, notre indéfectible solidarité et notre immense gratitude.

Veillez croire, Monsieur le Secrétaire, à l'expression sincère de mes sentiments de fraternité démocratique.

Pro-Patria, Pro-Liberdade.

(Signé) Gén. HUMBERTO DELGADO.

★ ★ NOUVELLES DU PORTUGAL ★ ★

UNE BELLE VICTOIRE DE LA CAMPAGNE POUR L'AMNISTIE !

Nous venons de recevoir une bonne nouvelle qui nous remplit de joie, tout en nous donnant de nouvelles raisons de confiance dans la valeur et l'utilité de notre action humanitaire : trois détenus ont été libérés des prisons politiques portugaises !

Qui sont-ils ?

Dr AGOSTINHO NETO : président d'honneur du Mouvement Populaire pour la Libération d'Angola, arrêté pour la troisième fois en 1961.

MARIA ANGELA CAMPOS : employée emprisonnée depuis 9 ans.

Dr MARIA LUISA COSTA DIAS : médecin, emprisonnée depuis 1958.

Certes, ce n'est pas encore l'amnistie complète et totale que nous souhaitons et pour laquelle nous luttons.

Certes, 3 emprisonnés sont libérés, mais des centaines d'autres personnes sont arrêtées ou maintenues en prison.

Certes, Maria Luisa Costa Dias est très malade après 3 ans de prison. Elle ne pèse plus que 37 kilos.

Certes, Maria Angela Campos est libérée après 9 ans de prison, mais son mari, le dirigeant politique Carlos Costa, récemment torturé, est toujours à la forteresse de Peniche.

Certes, Maria Luisa Costa Dias et Maria Angela Campos, comme beaucoup d'autres encore en prison, avaient déjà terminé leurs peines depuis longtemps. Agostinho Neto n'avait même pas été jugé.

Mais voilà : il y a quelques mois, la PIDE disait aux familles de ces détenus : « Ils n'en sortiront jamais ».

Et, aujourd'hui, après la lutte de tant de Portugais à

laquelle vient se joindre notre solidarité, ils sont libérés des prisons et des forteresses !

Libres ! Vous vous rendez compte ?

Et combien d'autres le seront si nous poursuivons chaque jour notre campagne !

Notre campagne avait seulement des buts humanitaires. Maintenant elle commence à présenter des résultats.

L'AMNISTIE PEUT VAINCRE !



LA SITUATION DE MAITRE ARLINDO VICENTE

Maitre Arlindo VICENTE, candidat à la présidence de la République aux élections de 1958, est arrêté depuis le 30 septembre 1961.

Le 3 janvier, voulant justifier l'emprisonnement, la P.I.D.E., police politique, a transmis au Tribunal un dossier d'instruction criminelle.

Les éléments du dossier ayant été jugés insuffisants, le délégué du Ministère Public, Maitre José Maria VAZ, ne pût incriminer Arlindo VICENTE et se vit obligé de retourner le dossier criminel à la P.I.D.E., en alléguant qu'Arlindo VICENTE était « DANGEREUX » et qu'il ne voyait pas la nécessité de justifier son arrestation pour un temps indéterminé. La police demanda un procès pour l'application des « MESURES DE SECURITE ».

Le procès vint le 25 janvier 1962 devant la Tribunal de Première Instance en présence du délégué maitre Sérafin NEVES. Le juge Almeida MOURA demanda l'application provisoire des Mesures de Sécurité par une arrestation de 6 mois.

Certaines personnes influentes ont témoigné. Parmi celles-ci, on compte quelques adeptes de l'actuel régime qui ont déclaré qu'Arlindo VICENTE, loin d'être dangereux pour la Société, était, au contraire, par ses qualités, indispensable à la vie sociale.

Parmi les témoins qui se sont présentés figurent les professeurs Cavaleiro FERREIRA, professeur de Droit Pénal à la Faculté de Droit de Lisbonne, Adelino da PALMA CARLOS, président des Juristes et professeur de Droit Civil à la Faculté de Droit de Lisbonne, deux conseillers au Tribunal Suprême de Justice : Maîtres Fontes PEREIRA DE MELO et Sousa MONTEIRO Junior, le député à l'Assemblée Nationale Maître Avelino da CRUZ, le conseiller au Tribunal Suprême Administratif Maître José NEVES, le directeur de l'Agence Officielle A.N.I., FARIA, le directeur du « Journal du Matin », organe officieux, Maître Barradas de OLIVEIRA, le Révérend Père GOL, etc...

A la suite de toutes ces dépositions faites par des personnalités bien connues, on s'attendait au refus des Mesures de Sécurité provisoires demandées par le Tribunal, et à la mise en liberté de Arlindo VICENTE.

S'apercevant des difficultés qu'il y avait à obtenir la condamnation en recourant à un procès de Sécurité, la P.I.D.E., le 28 février, intenta pour la deuxième fois un jugement criminel, en envoyant un « dossier criminel » au Tribunal.

Immédiatement, le Procureur de la République, Maître José Maria VAZ, renvoya le dossier devant la P.I.D.E. en demandant un complément d'information.

Finalement, alors que le « procès de Sécurité » touchait presque à son terme, le « procès criminel » revint le 12 mars 1961 pour la troisième fois devant le Tribunal. Et s'appuyant sur « ...des preuves récemment obtenues (par la force), qui forment le 4^e volume du dossier, et qui sont d'importance capitale... », la Police réussissait à inculper cet ancien candidat à la Présidence en se fondant sur les articles 173 et 175 du Code Pénal. Cette inculpation peut entraîner 2 à 8 ans de prison et la perte des droits civiques.

Sans la moindre considération pour ses 56 ans ni pour son état de santé (il souffre d'une grave affection cardiaque), à l'Aljube, on le laissa pendant 19 jours au « cachot », endroit de 75 cm x 2 m, où il n'y a que des planches pour mobilier et 2 bols — un pour cracher, l'autre pour boire —. Environ 3 jours après son arrestation, sa précaire santé l'oblige à appeler le médecin de la P.I.D.E., le docteur Marciel CHAVES, qui ne comparait pas au rendez-vous.

Le 8, à la suite d'un évanouissement, il requiert à nouveau le médecin qui ne se présente que le 15.

Malgré les lettres expédiées à sa famille et dans lesquelles il insiste sur la nécessité qu'il ressent de recourir aux soins médicaux, toutes lui reviennent accompagnées de menaces et seulement le 11 octobre sa sœur reçoit les premières nouvelles où le même désir est exprimé mais de manière plus voilée.

Dans cet intervalle, on lui refuse de se servir d'un cousin indispensable à tous les malades du cœur afin de faciliter la respiration quand ils s'allongent.

Le 18, après examen fait par son médecin assistant, le docteur Iriarte PEIXOTO, et à la demande de celui-ci, on lui accorde la permission de faire des analyses ainsi que l'électrocardiogramme qui accuse une crise coronarienne d'une extrême gravité. Son état exigeait un traitement anti-coagulant dans une clinique spécialisée et non seulement il

n'obtint pas l'autorisation mais on lui imposa de pénibles interrogatoires pour lesquels il fut obligé d'utiliser des escaliers raides (tout en ayant un ascenseur annexe).

En outre, on lui fait prendre connaissance du résultat de son électrocardiogramme, ce qui contribue à le déprimer plus encore.

Le 2 novembre, le lieutenant-colonel Homero de MATOS, directeur de la P.I.D.E., influencé par la déposition faite par la famille du détenu, fait effectuer son transfert pour CAXIAS.

C'est ainsi que, gravement malade, Maître Arlindo VICENTE attend l'ouverture de son procès. Celui-ci doit avoir lieu, à Lisbonne, à partir du 12 juillet 1962.

La Conférence Européenne pour l'Amnistie assure Maître Arlindo VICENTE de tout son soutien et invite tous les partisans de l'Amnistie à adresser :

— Le témoignage de leur solidarité à sa fille, Maître Teresa VICENTE, Rua dos Sapateiros, 70 - 1^{er}, Lisbonne.

— Et la demande de mise en liberté immédiate de Maître VICENTE, à l'Ambassade du Portugal, 3, rue Noisiel, Paris (16^e).

1962 : DES MILLIERS D'ARRESTATIONS POLITIQUES

La campagne pour l'amnistie au Portugal devient, malheureusement, chaque jour plus nécessaire et actuelle.

Les portes des forteresses et des prisons restent fermées depuis des années pour des centaines d'hommes, de femmes, de jeunes, de vieillards même.

En plus, tous les jours, de nouveaux emprisonnés arrivent, emmenés par la force, d'un petit village ou d'une ville, de la montagne ou de la côte, du nord ou du sud du pays.

Depuis janvier 1962, en 5 mois, la police politique portugaise a effectué entre 4 et 5.000 arrestations ! Les forteresses et les prisons habituelles n'étant pas suffisantes pour les milliers de détenus, on a dû parfois aménager en hâte de nouveaux locaux. C'est ainsi que même l'asile des mendiants de Porto a été réquisitionné ! A Parede, près de Lisbonne, on inaugure, avec les étudiants détenus, un camp de concentration. On nous dira : plusieurs d'entre eux, après des jours, des semaines ou même des mois, ont été remis en liberté. C'est vrai.

Mais nombre d'entre eux continuent, après leur libération, à être poursuivis. Combien d'entre eux, par exemple, perdent leur emploi et se voient interdire tout autre ? Beaucoup ont été forcés de vivre clandestinement ou ont dû s'enfuir à l'étranger. Et combien d'entre eux ne sont-ils pas encore en prison, condamnés ou en passe de l'être ?

Qui peut nous répondre ?

Les autorités portugaises ? Non ; nous le savons depuis longtemps. Leur silence est total. C'est bien connu : la P.I.D.E. arrête ou fait arrêter mais elle ne dira pas un mot sur sa grande activité. Les 5 premiers mois de 1962, elle a effectué plus de 20 arrestations par jour, en moyenne ! Mais elle ne dira rien ou ne fera que menacer d'autres hommes et d'autres femmes. Sa pudeur exige seulement que ses actes ne soient pas publics.

La presse portugaise ? Non. Nous connaissons très bien sa situation. Il y a la censure préalable au Portugal, depuis 36 ans. Rien, ou très peu, ne paraîtra dans ses colonnes. Juste ce que le gouvernement autorisera.

Il ne nous reste qu'un procédé : les informations collectées par nous-mêmes au prix de milliers d'efforts, les let-

tres et les messages clandestins qui, du Portugal et de ses prisons, nous arrivent sans cesse, les articles de correspondants ou les reportages de la presse internationale ou de la radio.

Voilà notre documentation. Elle est très incomplète. Mais elle fait état d'un si grand nombre d'actes arbitraires qu'elle se fera entendre. Et à haute voix !

LE 1^{er} ET LE 8 MAI : LA PERSECUTION POLICIERE A L'ECHELLE D'UN PEUPLE

Le 1^{er} et le 8 mai sont aujourd'hui des jours de fêtes dans tout le monde civilisé.

Au Portugal, ils se transformèrent en jours de deuil pour tout un peuple.

Quand le peuple portugais a voulu manifester pacifiquement dans les rues de plusieurs villes du Portugal son amour pour la liberté, la paix et pour l'amnistie, il s'est heurté à des milliers de policiers déchaînés, des casques d'acier qui matraquaient et mitraillaient la foule. Pour mieux arrêter les manifestants, la police utilisa même un nouveau procédé d'identification de démocrates : elle a employé des jets d'eau de couleur bleu pour marquer ses victimes. Puis, on les arrêtait quand ils retournaient paisiblement chez eux.

Arrigo Repetto, journaliste de l'« Avanti », quotidien italien, envoyé spécial à Lisbonne, a calculé que seulement dans cette ville, pour le 1^{er} mai, 20 personnes avaient été tuées, des centaines blessées et 380 arrêtées. Le 8 mai, à Lisbonne, même la presse gouvernementale annonçait une soixantaine d'arrestations. Une vieille femme qui regardait par la fenêtre était tuée par balle par un policier. A Porto, le premier mai, le même journaliste estima à 60 le nombre des blessés et à 240 celui des arrestations. Et à Viana do Castelo, à Tondela, à Almada et tant d'autres villes, combien de morts, de blessés, d'arrestations ?

De Coimbra, Arrigo Repetto nous informa que la veille du premier mai on avait opéré 100 arrestations. A Braga, 70. A Barreiro, il y aurait une quantité innombrable d'emprisonnés.

D'Aljustrel, notre correspondant nous écrit, annonçant la mort de 3 personnes et 10 blessés. Ils protestaient avec des centaines d'autres contre l'emprisonnement de 2 jeunes.

A Ervidel, ville toute proche, nous dit-il, il y aurait 200 détenus. C'est le 2 mai, les manifestations terminées, que la police arriva en force et assaillant les maisons de la ville, emmena au hasard 200 hommes et femmes. Après les premiers interrogatoires, plusieurs d'entre eux ont dû être hospitalisés.

En moins d'une semaine, plus de 1.500 arrestations (la plupart maintenues), des centaines de blessés, parmi lesquels d'innombrables jeunes gens de 15, 16 et 17 ans.

On ne peut redonner la vie aux morts, comme Estevao Giro, jeune ouvrier de 25 ans. Mais pour les autres, pour tout le peuple portugais, il faut que notre campagne soit forte et rapide. Il le faut pour le bien-être de tout un peuple !

6 MEMBRES CLANDESTINS DU PARTI COMMUNISTE PORTUGAIS ARRETES

La presse portugaise a publié, le 27 mai, une note des services d'information du gouvernement portugais, qui, fait inhabituel, rend compte de l'arrestation de 6 membres

clandestins du Parti Communiste Portugais : José Magro, membre du Comité Central, 3 fois arrêté, 7 ans de prison déjà accomplis ; José Bernardino, étudiant ; Estanqueiro Nunes, infirmier ; Joao Honrado, employé, 2 fois arrêté, 4 ans de prison déjà accomplis ; Augusto Lindolfo, aviateur, 2 fois arrêté, 1 année de prison déjà accomplie, et Evelina Ferreira, sa femme.

Après cette note, le gouvernement a fait de nouveau le silence.

On sait seulement qu'ils sont isolés dans des cachots de 2 m² et qu'ils ne reçoivent pas de visites.

La police a dit aux membres de leurs familles : « Vous ne pouvez pas les voir » (même le quart d'heure hebdomadaire habituel en présence des gardiens leur fut refusé). « Ils sont en train d'être interrogés ».

On sait que durant de pareils « interrogatoires » plusieurs prisonniers politiques ont trouvé la mort. C'est pour cela que nous vous lançons un appel : « Aidez-nous à les sauver en adressant des protestations aux autorités portugaises, en appuyant notre campagne pour l'amnistie aux prisonniers et exilés politiques portugais ! »

LA STATISTIQUE DU MALHEUR

Tous les ans, l'Institut National de la Statistique, qui dépend directement du gouvernement portugais, publie un annuaire nommé « Statistique Judiciaire ».

C'est là qu'on peut encore trouver les rares données que le gouvernement Salazar laisse paraître sur sa propre répression. Des données très minces et discutables. Mais qui parlent en elles-mêmes.

Du dernier volume paru (celui de 1961), nous extrayons ces quelques informations relatives pour la plupart à 1960.

CONDAMNES POUR CRIMES CONTRE LA RELIGION, LA SECURITE DE L'ETAT, L'ORDRE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

(Tribunaux de 1^{re} instance)

Années	Total	Par 100.000 habitants
1937	809	10,9
1938	961	12,8
1939	1.076	14,2
1940	842	10,9
1941	1.039	13,4
1942	1.019	13,0
1944	983	12,3
1948	3.732	45,2
1950	3.812	45,4
1951	2.897	34,2
1952	3.249	38,0
1953	3.699	42,9
1954	3.654	42,0
1955	3.851	43,9
1956	4.283	48,5
1957	4.402	49,4
1958	4.588	51,1
1959	4.232	46,7
1960	4.469	49,0

PREVENUS CONDAMNES POUR CRIMES
CONTRE LA SECURITE DE L'ETAT
1960: 159 (sur 182 jugés)

Age de ces condamnés

De 20/29 ans	45
De 30/39 ans	61
De 40/49 ans	36
De 50/59 ans	13
De 60/69 ans	3 (dont une femme)

Leur résidence habituelle (par départements)

Aveiro	5
Beja	1
Braga	1
Coimbra	2
Evora	3
Faro	10
Leiria	6
Lisbonne	74 (Ville de Lisbonne: 49)
Porto	33 (Ville de Porto: 24)
Santarém	4
Setubal	11
Viana do Castelo	1
Vila Real	3
Viseu	1
Outrmer	1
Non mentionnés	4

Leur profession

Agriculture, silviculture, élevage	23
Ouvriers	53
Intellectuels et cadres	10
Commerçants et autres services	49
Transports	12
Divers	13

Peines appliquées

Correctionnelles: 104 (dont de 6 mois à 2 ans: 54).
Majeures: 56 (de 2 à 8 ans: 55; de 8 à 12 ans: 1).
Mesures de sécurité: au moins 56.

UN AVOCAT TORTURE
L'ORDRE DES AVOCATS PROTESTE

Lisbonne, le 25 janvier 1962.

M. le Ministre de la Justice.

Excellence,

Mon devoir est de vous informer qu'aujourd'hui j'ai eu connaissance par une lettre de la femme de mon collègue M^e Alexandre de Melo Borges, qu'il avait été emprisonné, qu'on lui avait mis des menottes pendant 15 heures et ensuite battu.

Je ne puis cacher ma profonde indignation. Un avocat menotté comme un dangereux gangster; un détenu battu, victime d'une lâche agression!

Je crois que vous me serez reconnaissant de cette information, de la connaissance que je vous donne de cette infamie, qui tomberait sur le régime lui-même si, ne l'ignorant pas, il ne la punissait pas.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Pedro PITTA,
Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

ENCORE UNE FOIS, LA TORTURE...

Le témoignage que nous publions ici prouve la pratique courante de la torture dans les locaux de la P.I.D.E.

Actuellement, de nombreux emprisonnés sont soumis à d'identiques tortures qui suffisent à jeter la lumière sur la nature véritable de la répression au Portugal.

Témoignage de Roseiro Rodrigues de Carvalho (1961):
« Vers la fin de mars 53, je me trouvais dans le village de Tocha, arrondissement de Cantanhede. C'est là que la police est venue me chercher: j'étais en train d'acheter une boîte d'allumettes dans un café quand, tout à coup, j'entendis une voix menaçante derrière moi: « Haut les mains! »

Sans lever les bras, je me suis retourné et j'ai vu un individu assez jeune, tenant à la main un revolver, et qui se déplaçait vers une des extrémités de la salle: il m'ordonna de sortir devant lui. J'ai refusé. Il me déclara être un agent de la Police politique (Police Internationale et Défense de l'Etat - P.I.D.E.); et, après que je lui aie demandé sa carte d'identification, il m'assura que son arme était la meilleure des cartes d'identification.

Un deuxième individu arriva alors, qui me présenta sa carte d'identité, après avoir été mis au courant des choses par son compagnon. J'ai pu lire son nom: Anibal Sao José Lopes, sous-inspecteur de la Police de l'Etat. J'étais donc forcé de suivre ces deux agents.

Au centre local de la Garde Nationale Républicaine, je fus pourvu de menottes et l'on m'offrit une pluie d'insultes et de coups. Après quoi, je fus conduit en voiture à Coimbra, au siège de la Police d'Etat; on m'introduisit chez l'inspecteur général Sachetti, que j'avais connu lors de mon service militaire. Il voulut m'acheter: de l'argent me fut offert, un éventuel emploi, voire un faux passeport permettant mon départ à l'étranger. Je lui répondis ce que j'avais à répondre: la Police d'Etat n'apprendrait de ma bouche absolument rien sur mes activités politiques. Sachetti changea alors son attitude; il m'annonça que je serai soumis à un traitement spécialement dédié aux communistes. On me mena immédiatement dans une salle au dernier étage du même édifice. Plusieurs agents m'y attendaient. Je dus enlever mes habits, qui furent soigneusement fouillés. Puis on commença à me battre brutalement; cela dura toute l'après-midi. Vers huit heures du soir, on me permit de manger quelque chose. Après quoi, il me fut interdit de m'asseoir, de me coucher ou de marcher: je devais rester debout et immobile: c'est la « torture de la statue ».

Vers minuit, on recommença à me battre; lorsque je tombais, je continuais à recevoir des coups de pieds pendant qu'un autre agent me tirait les cheveux pour me remettre debout; on me mit aussi une ceinture de cuir autour du cou par laquelle on me tirait violemment.

En tout, j'ai dû supporter 70 heures de torture où les coups alternaient avec l'obligation de subir le supplice de la statue.

Car, à la fin, les agents ont renoncé à m'arracher quelque indication qui irait à l'encontre des intérêts de mon peuple. Mais je me trouvais alors dans un état lamentable: tout le corps me faisait mal; les cuisses étaient si gonflées que je pouvais à peine remettre mon pantalon; les articulations des pieds ne jouaient plus; il m'était très pénible de marcher. J'avais complètement perdu la vision de l'œil gauche, tandis que mon œil droit voyait fort mal (avec des déformations de formes et de couleurs).

Après dix jours de prison à Coïmbra, je fus transféré à la prison d'Aljube, à Lisbonne; on me mit dans une de ces cellules qui ont 2 mètres de longueur sur 1 m 10 de largeur et que notre peuple surnomme « les tiroirs d'Aljube ». J'y restai pendant 26 jours; ce n'est qu'au bout de quinze jours qu'on me permit la visite de ma famille; je ne pouvais ni lire ni écrire tant qu'il ne s'agissait pas d'une correspondance avec les miens (il m'était d'ailleurs interdit de garder les lettres que je pourrais recevoir de la part de ma famille).

Lorsque j'eus l'occasion d'être conduit en présence de l'inspecteur Porto Duarte (il est actuellement en Angola au service de l'Etat), je me plaignais des multiples conditions illégales dont j'avais été victime. Il me répondit net que la loi lui confiait tous les pouvoirs nécessaires pour procéder aux recherches qui préoccupaient l'Etat.

En ce qui concerne les agents qui, à Coïmbra, m'ont brutalement traité, je tiens à citer leurs noms: Anibal Sao José Lopes, Antonio Marques, Gonçalves Dias e Girao Lopes.

Un tribunal spécial (d'exception) fixa enfin ma peine: deux ans et demi de prison plus les éventuelles et classiques « mesures de sûreté » (l'emprisonnement pouvant donc se prolonger, par ce biais, selon le bon plaisir de mes bourreaux). En fait, je suis resté en prison pendant quatre ans et demi; en août 57, je fus remis en liberté.

Courte jouissance, d'ailleurs. En juillet 58, je me trouvais à Lisbonne, la police vint m'appréhender une nouvelle fois. Après avoir été identifié et photographié au siège de la police d'Etat, on me conduisit à la prison de Caxias (à une douzaine de kilomètres de Lisbonne). Le jour suivant, retour au siège de la P.I.D.E. afin de faire des déclarations.

Devant mon refus de répondre aux désirs de la police, je fus conduit dans une autre salle, où je me trouvais en face d'autres agents; l'un d'eux — Fernando Gouveia, que je connaissais déjà — m'annonça que je devais sur le coup commencer une « séance » de statue. Je refusais et je m'assis par terre. Gouveia m'insulta et m'assomma de plusieurs coups de poing et de pied. Pendant encore une demi-heure je fus l'objet de violences de la part de ces agents, car je refusais toujours d'obéir à leurs ordres.

Puis on préféra passer à des méthodes plus raffinées: je pourrai être debout, couché ou assis par terre, mais on ne me laisserait pas dormir. Des agents entraient et sortaient constamment, on m'insultait, on me menaçait. Il y avait des bruits continus; des agents frappaient sur les tables et avec les pieds sur le plancher.

Je me souviens que pendant cette torture — entre le 30 juillet et le 2 août 1958 — j'ai entendu, vers le début de l'après-midi, des cris de désespoir suivis de la chute d'un corps. Plus tard, j'ai pu savoir qu'un ouvrier, Raul Alves, était mort à ce moment-là.

Au cours de la troisième nuit de ma torture, je me trouvais extrêmement fatigué. Cette nuit-là, on me fit soudain asseoir sur une chaise et on me réveilla complètement en me jetant de l'eau froide à la figure. Au plafond, une lumière très forte me blessait les yeux. Un agent me dit que je pourrais me reposer, mais que le jour suivant « je devrais parler ». On m'apporta un matelas sur lequel je m'étendis.

Le matin suivant, on vint me poser « innocemment » cette question: « Comment vous sentez-vous? » Je répétais que je n'avais rien à déclarer.

Le même jour, je fus amené à la prison de Caxias. On me mit dans une cellule obscure où l'air entraînait à peine

à travers quatre trous ayant 10 cm de diamètre. Je ne voyais pratiquement rien tant il faisait sombre. Dans cette cellule, je devais me laver et faire mes besoins. Je ne pouvais sortir que dix minutes par jour afin de prendre un peu d'air. Interdiction de lire ou d'écrire quoi que ce soit.

On m'a maintenu à Caxias pendant 75 jours. Après 60 jours, mes nerfs commençaient fort mal à supporter cet emprisonnement. Mon cœur battait d'un rythme désordonné. J'avais parfois la sensation qu'il allait sauter hors de ma poitrine.

C'est alors qu'on recommença à me torturer selon le système des bruits continus. Je fus transféré dans une cellule souterraine, très humide, dans une partie du bâtiment où il n'y avait plus de prisonniers et où régnait un silence complet. Mais bientôt, ce silence fut coupé par un bruit qui tantôt cessait, tantôt recommençait; après trois jours, ce bruit est devenu continu. A ma plainte, on a répondu cyniquement qu'il s'agissait d'un robinet qui fonctionnait mal. Pendant douze jours, je dus subir cette situation. J'étais complètement à bout, mais encore avec assez de force pour persister dans mon refus de déclarer quoi que ce soit à la Police politique.

Finalement, on vint me chercher... pour me transférer dans l'un des tiroirs d'Aljube. Là, on me permit quelque lecture. Mais alors, le moindre effort d'attention était devenu très pénible pour moi; dans ma cervelle, j'entendais toujours encore ce bruit infernal. Je pus voir ma figure dans une glace; j'avais l'air misérable, la bouche tordue. Je dus encore supporter quatre mois dans cette cellule.

Plus d'un an et demi après avoir subi ces tortures, j'avais encore à me plaindre des conséquences physiques: l'œil gauche avait perdu la vue à tout jamais, j'avais des perturbations dans les fonctions auditive et visuelle.

Voilà, en quelques mots, plusieurs des brutalités entreprises par la Police politique en vue d'écraser la personnalité et la volonté d'un individu. Mais, finalement, céder ou ne pas céder, c'est une affaire personnelle: on veut ou on ne veut pas trahir.»

Rogério Rodrigues de Carvalho.

Portugal, 1961.

L'UNIVERSITE EN PRISON

Jean-Louis Bory, Prix Goncourt, l'a relaté dans *L'Express* du 24-5-62 les étudiants portugais voulaient commémorer comme d'habitude leur « jour de l'Étudiant ». A Lisbonne, étudiants et professeurs des trois villes universitaires (Lisbonne, Porto et Coïmbra) se réuniraient les 23, 24 et 25, dans des colloques, banquets et autres festivités. C'était toute la « subversion » prévue.

Mais le gouvernement interdit ces commémorations. Dès lors, ce fut le « deuil » académique total des trois Universités. Un deuil qui signifie, entre autres, la grève des cours. Un deuil qui unit professeurs et élèves.

Le gouvernement a commencé par céder. Puis il n'a pas tenu parole. Et le deuil a repris, à Lisbonne d'abord, puis à Coïmbra et Porto. Une grève qui dure depuis 3 mois. Une grève des cours et aujourd'hui des examens. Une grève de gens fermes mais pacifiques. Mais sur lesquels, une fois de plus, s'abat la violence policière.

Le 24 mars, la police en armes envahit dans la matinée l'Université et, vers 20 heures, charge des milliers d'étudiants, réunis dans le stade universitaire.

Le recteur, ancien ministre de Salazar, Marcelo Caetano, intervient. Il invite les étudiants à dîner avec lui dans

un restaurant tout proche, au « Campo Grande ». Les étudiants s'y rendent. En chemin, ils sont à nouveau chargés par les brigades de choc, en particulier les jeunes filles. Deux d'entre elles sont grièvement blessées, de même qu'un dirigeant infirme, à demi paralysé, que la police, malgré ses protestations, ne ménage pas.

Le 25 mars, la police « nettoie » la Faculté de médecine où les étudiants s'étaient réunis.

Elle procède de même le 2 mars, le 7 avril, à Lisbonne, à Coïmbra, à Porto, ou même à Almada, où les étudiants des écoles techniques prenaient aussi le deuil en solidarité avec leurs collègues universitaires. Les faits sont toujours les mêmes : toujours des charges de la police de choc et de la P.I.D.E. Des blessés partout.

Le 11 mai, à Lisbonne, la répression contre les étudiants dépasse ce qu'on avait connu jusqu'ici : 1.300 étudiants, parmi lesquels 85 grévistes de la faim, professeurs et même des parents d'élèves sont arrêtés à 3 heures du matin. Les garçons et les professeurs sont envoyés au « Camp de Concentration de la Parede », près de Lisbonne.

Les filles sont entassées par groupes de 36 dans des cellules destinées à 6 personnes ! Pendant plus de 24 heures on ne leur donne aucune nourriture !

Le professeur Lindley Cintra, qui a accompagné les étudiants, écrivait, quelques jours après, dans un communiqué, qu'au « Camp de Concentration de Parede » les étudiants avaient trouvé de très dures conditions de vie.

Et puis ce fut le tour de Coïmbra. Les brigades de choc encerclent l'Université, l'envahissent de force, arrêtent plus de 300 étudiants dont 150 sont immédiatement conduits à Lisbonne.

Décret après décret, le gouvernement enlève tout ce qui restait d'autonomie à l'Université et aux étudiants. Désormais, plus d'association. Les communiqués et les assemblées générales sont interdits. L'Université aura une permanence de la police. A Lisbonne, fermeture des classes jusqu'aux examens. Tous les grévistes pourront être expulsés de l'Université.

Mais cela ne donne aucun résultat. Terreur ou pas, le deuil poursuit son chemin. Les assemblées générales aussi. La grève des examens est totale. Et la lutte pour la libération des emprisonnés se poursuit.

Au début du mois de juin, les incidents se multiplient : les étudiants veulent marcher en silence jusqu'au ministère de l'Education. Ils seront chargés à coups de crosse, blessés et emprisonnés par la police. Des milliers d'entre eux se rassemblent devant la Faculté de médecine (le plus grand hôpital de Lisbonne), pour réclamer la libération du président de leur association. Ils seront à nouveau chargés. Les professeurs essaient de faire le mur. Ils seront aussi blessés, malgré les cris des malades et des infirmiers qui s'entassaient aux fenêtres en criant : « Assassins ! Assassins ! »

Mais l'indignation fait boue de neige.

A Porto, Viana do Castelo, Braga, des centaines de personnalités en vue signent des tracts appuyant les étudiants, réclamant aussi la libération de leurs camarades emprisonnés. 100 architectes font de même. Et les ingénieurs. Et 80 assistants-professeurs de l'Université. Et des dizaines d'écrivains, peintres, acteurs, journalistes, etc., parmi lesquels on relève les noms des plus grands écrivains portugais comme Aquilino Ribeiro, Ferreira de Castro, Fernando Namora, Bernardo Santareno, Alves Redol et tant d'autres.

L'Université continue. Ou plutôt elle naît. Même en prison.

IL EST DANGEREUX DE SE MARIER AVEC UN DEMOCRATE...

Extrait d'une lettre envoyée par le Dr Fernando Piteira Santos au ministre des Affaires étrangères, Franco Nogueira, le 2 mars 1962 :

« Le gouvernement — tous les gouvernements présidés par M. Oliveira Salazar, quels que soient leur occasionnelle composition ou leurs remaniements — a toujours considéré comme découlant de la suppression des libertés démocratiques la réduction au silence et à l'inactivité de ses adversaires politiques, mais il ne semble pas que la persécution dont je suis l'objet en tant qu'adversaire politique puisse entraîner la persécution de ma famille et justifie que, quarante jours après avoir envahi mon domicile à l'aube sans parvenir à m'arrêter, la police cherche à se venger sur la personne de ma femme. Arrêtée, Maria Stella a laissé à la maison, plongées dans la plus grande perplexité et le plus grand désespoir, sa fille de 19 ans, étudiante à la Faculté des Lettres, et ma mère, une vieille dame de 88 ans.

Etant parvenu à éviter (ou à reporter) mon arrestation, utilisant le procédé classique de m'absenter de chez moi et de ne plus me rendre au lieu où modestement je gagnais ma vie, c'était Maria Stella qui, par son traitement, assurait matériellement la vie familiale. Et elle était pour sa fille et pour la mère de son mari plus que l'appui matériel : le réconfort moral et affectif dont a besoin la jeunesse de l'une et le grand âge de l'autre.

Il faut reconnaître que le coup porté par la police, en son inhumaine brutalité, a atteint pleinement le but.

Ces deux femmes qui me sont chères se trouvent dans une situation fort difficile, ma femme a été incarcérée au Réduit de Caxias où elle souffre de sa situation d'emprisonnée, de la conscience des dangers que j'encours et de l'incertitude de ce qui se passe à la maison.

L'arrestation de Maria Stella est une violence et un acte de représailles. Que l'on ne me dise pas qu'il y avait un prétexte légitime pour l'arrêter. Son seul crime, c'est d'être ma femme. Il est illégal, il est indécent de poursuivre la famille d'un adversaire politique. »

DEUX CAS URGENTS...

CANDIDA VENTURA. Licenciée ès Lettres ; elle est emprisonnée depuis 1960 à la forteresse de Caxias. Mais déjà depuis 1943, pendant 17 ans, pour éviter la tenace persécution policière, elle avait dû vivre dans la plus dure clandestinité. Celle-ci, surtout, et la prison l'affaiblirent terriblement.

Le 22 avril 1962, Candida Ventura a été trouvée évanouie dans sa cellule. Sa situation était telle que la police, contre toutes ses habitudes, a dû faire appel d'urgence à un médecin de l'hôpital Julio de Matos. Le médecin est venu et exigea son transfert d'urgence à l'hôpital, mais la police refusa. Elle veut même faire subir à la prisonnière un traitement que le médecin appelé considère comme très dangereux pour la vie de Candida Ventura.

AFONSO GREGORIO. 44 ans, ouvrier vitrier, arrêté en 1959 et condamné à 9 ans et demi de prison majeure plus mesures de sécurité. Son cas est semblable à celui de Candida Ventura. Il est atteint d'une maladie nerveuse. La même clandestinité, la même prison. Aussi, dans ce

cas, la police ne veut pas le soigner, ni le transférer à l'hôpital, ni le libérer.

Notre action, nos demandes, nos protestations ont fait des miracles dans les cas de Maria Luisa Costa Dias et Maria Angela Campos.

Nos efforts peuvent leur sauver la vie ! Nos efforts seulement !

CORRESPONDANCE POUR LES EMPRISONNES POLITIQUES

Jour après jour, nous recevons du monde entier des lettres et des messages qui nous disent :

« Nous voulons correspondre avec des emprisonnés politiques portugais. Nous voulons leur témoigner notre amitié. Nous voulons leur dire que nous sommes avec eux. Comment faire ? A qui nous adresser ?

Malheureusement, c'est très difficile. Dans les prisons

portugaises on n'admet la correspondance — généralement une feuille par semaine et sur des sujets bien limités — qu'entre parents très proches : parents, époux, frères, etc. Par exemple, la correspondance entre cousins est interdite.

Rien à faire, alors ? Non. Il y a des adresses des familles des emprisonnés politiques. Il y a l'adresse de notre Comité.

C'est vrai que la censure, présence permanente de la P.I.D.E. (police politique) dans les bureaux de poste, peut intercepter (illégalement) quelques-unes de ces lettres. Mais pour une lettre qui arrive, quelle joie ! On se dira : « Voyez, on nous écrit maintenant de Paris, de Londres, de Rome, de Rio de Janeiro ou de Prague ! » Et un jour, qui sait, dans une visite à cet emprisonné, à travers les vitres, les grilles de fer et malgré les microphones et les policiers, la famille chuchotera à son emprisonné : « On t'a écrit de Paris. Nous avons répondu ».

Et ce sera un jour plein de joie dans une cellule ou dans un cachot, pour un homme ou pour une femme qui attend cette liberté dont nous jouissons et que notre campagne doit leur redonner.

QUELQUES ADRESSES

Emprisonné	Famille	Adresse
José Nogueira Casanova	Graciette Nogueira Casanova (épouse)	R. Tenente Espanca, 17, 1/c, Dt., Lisbonne
Antonio Borges Coelho	Isaura Coelho (épouse)	Av. dos Estados Unidos da America, Lote 369, 4°, Lisbonne
Maria Albertina Diogo	Manuel Diogo (père)	Chao Duro, Moita do Ribatejo
Evelina Diogo	Manuel Diogo (père)	Chao Duro, Moita do Ribatejo
Nuno Potes Duarte	Maria José Potes Duarte (mère)	R. de S. Mamede (ao Caldas), 24, 4°, Porta C, Lisbonne
Severiano Pedro Falcao	Maria Beatriz Falcao (épouse)	R. Dr. Sousa Martins, 59, Alhandra
Sofia Ferreira	Mercedes Ferreira (sœur)	R. da Bélgica, 58, Vila Franca de Xira
Oscar dos Reis Figueiredo	Eugénia Maria Figueiredo (épouse)	R. José Luis de Morais, 15, cave, dt., Sacavem
Julieta Gandara	Arq. Hernani Gandara (frère)	R. D. Fernao Alvares Pereira, 35, 1° Lisbonne
Carlos Aboim Ingles	Dra. Maria Isabel Aboim Ingles (mère)	Av. D. Nuno Alvares Pereira, 35, 1°, Estoril
	Maria Adelaide Aboim Ingles	Av. D. Nuno Alvares Pereira, 35, 1°, Estoril
Dr. Humberto Lopes	Arminda Lopes (épouse)	Praça Visconde da Serra do Pilar, 26, Santarem
Aida Magro	Flora Alves Magro (belle-mère)	R. Antonio Patricio, 14, 1/c, esq., Lisbonne
Joao Raimundo	Maria Filomena Quaresma (épouse)	R. Tenente Valadim, 20, 1/c, Cova da Piedade
José Lino Ralha	Maria Ralha (épouse)	R. Paseos Manuel, 31, Alhandra
Dr. Orlando Lindim Ramos	Candida Lindim Ramos (mère)	Bombarral
José Mautempo Rolim	Maria Pauleta Rolim (épouse)	Escola de Regentes Agricolas de Evora, Herdade da Mitra, Evora
Fernanda Paiva Tomaz	José Paiva Tomaz	Mortagua
Joaquim Diogo Velez	Francisca Velez	R. Tenente Possidonio Coelho 8, Sacavem
Candida Ventura	Antonio Ventura (père)	Caldas de Monchique
José Vitoriano	Maria de Lurdes Vitoriano dos Santos (épouse)	R. da Hortinha, Ferragudo-Portimao

LE SECRÉTARIAT INTERNATIONAL COMMUNIQUE :

Réunis à Paris les 26 et 27 mai 1962, les représentants des Comités Nationaux de Belgique, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie, des pays scandinaves, des personnalités du barreau, de la science et de la culture, ont décidé de tenir, les 3 et 4 novembre 1962, la Conférence des pays d'Europe Occidentale pour l'amnistie aux emprisonnés et exilés politiques portugais.

Les participants ont adressé un appel, que nous publions en couverture, à la solidarité de toutes les femmes, de tous les hommes de cœur. Par delà les opinions et les frontières, il faut apporter aux démocrates portugais emprisonnés ou exilés un témoignage de sympathie agissante.

La répression politique au Portugal est chaque jour plus grave, plus étendue, comme l'attestent les récents événements de Porto et de Lisbonne et les arrestations massives qui les ont suivis.

Elle menace tous ceux qui sont suspects de professer des opinions opposées à celles du pouvoir.

Les prisonniers politiques sont soumis aux tortures physiques et morales dans les forteresses qui deviennent trop souvent leur tombeau.

La législation pénitentiaire permet sur simple décision de la police politique (P.I.D.E.) de maintenir en détention illimitée, sous prétexte de « mesure de sécurité », des prisonniers qui depuis des années ont terminé légalement la peine infligée par les tribunaux.

De nombreux intellectuels, des démocrates de toutes tendances sont contraints à l'exil ou amenés à demander

asile dans des ambassades des pays d'Amérique latine, à Lisbonne.

Depuis des années, des centaines de familles attendent en vain dans la douleur et la tristesse que sortent du cachot un des leurs.

Un puissant et poignant appel monte des prisons, le peuple dans ses manifestations lui fait écho : AMNISTIE.

Tous les démocrates doivent répondre à l'émouvante exigence du peuple portugais. L'aider dans sa lutte pour l'amnistie est non seulement un impératif de générosité humaine, mais aussi un acte de foi dans la valeur universelle des droits de l'homme.

Les représentants des Comités nationaux d'Europe Occidentale, après s'être félicités des premiers résultats obtenus dans leurs pays respectifs, ont décidé :

— D'amplifier la campagne d'information pour que l'opinion publique internationale puisse juger de la gravité et de l'ampleur de la répression au Portugal.

— De tout mettre en œuvre pour que la Conférence des pays d'Europe Occidentale pour l'amnistie connaisse un profond retentissement et amène le Gouvernement portugais à accorder une amnistie totale à tous les emprisonnés et exilés politiques.

— De redonner un nouvel essor à la campagne de signatures.

Les participants sont sûrs que leur appel sera entendu et que la conjonction des efforts de tous les hommes et de toutes les femmes de bonne volonté permettra de gagner la bataille de l'AMNISTIE.

ACTIVITÉS DU COMITÉ NATIONAL FRANÇAIS

ENTREVUE AVEC M. GEORGES DARDEL, Président du Conseil Général de la Seine

Le 1^{er} juin 1962, une délégation du Comité National Français, composée de M^e J.-C. MANCINI, avocat à la Cour, membre du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme ; M^e Joë NORMANN, avocat à la Cour ; M^e SUPPÉVIELLE, avocat à la Cour, et de M. D. VIDAL, secrétaire de la Commission Permanente, a été reçue à l'Hôtel de Ville par M. Georges DARDEL, président du Conseil Général de la Seine.

Au cours de cette entrevue, la délégation fit un exposé des buts de la Campagne pour l'Amnistie aux Emprisonnés et Exilés Politiques Portugais et sollicita l'appui autorisé du Conseil Général pour que la préparation de la Conférence connaisse en France le plus large retentissement.

Répondant aux vœux de la délégation, M. DARDEL accepta de prêter son concours pour l'organisation de la Conférence, les 3 et 4 novembre 1962, concours pouvant se traduire par la Présidence d'une réunion publique en faveur des Emprisonnés Portugais et par des démarches auprès des personnalités politiques influentes.

Le Secrétariat du Comité National Français se doit d'exprimer à M. DARDEL ses remerciements les plus vifs pour la compréhension manifestée à l'égard de son initiative.

LA CAMPAGNE DE SIGNATURES

L'appel en faveur de l'Amnistie au Portugal continue à rencontrer un large courant de sympathie.
Nous publions ci-dessous la 2^e liste partielle de signatures nous étant parvenues à ce jour :

- ABOULKER José, docteur.
ALLIO René, peintre.
ANTOINE, professeur lycée V.-Hugo.
ARX (D') Raymond.
ASSELIDEAU Roger, professeur Sorbonne.
ASSELINEAU Paule, professeur Lycée Montaigne.
AUTHIER, maître assistant de la Faculté.
AUTRUSSEAU Jacqueline (Mme), employée d'édition.
AVELINE Claude, homme de lettres.
AVRONSARD Armand, journaliste.
BAIZEAU, professeur Lycée Pathiers (Orléans).
BALLANGER Robert, député de S.-et-O.
BARDOL Jean, sénateur.
BARREAU, professeur philosophie (Lille).
BASTIDE, professeur Sorbonne.
BEAUCAMPS, professeur Marseille.
BERTRAND, professeur Lycée Pathier (Orléans).
BONNAMOY Jacqueline, agrégée en géographie.
BONNERIC Francis, architecte D.P.E.
BORY Jean-Louis, écrivain.
BOSQ Marie, professeur Lycée Cl.-Monnet.
BOSSIN André, avocat à la Cour.
BOTTIGELEI (M. et Mme), agrégés de l'Université.
BOUDET, professeur Lycée Pathier (Orléans).
BOUNIN Paule, professeur Lycée de Sèvres.
BOURY (Mme), professeur.
BOUTHIER A., assistant.
BOUVET, professeur (Marseille).
BRANDON Pierre, avocat à la Cour d'Appel.
BRANQUIS Geneviève, professeur Faculté de Lettres de Dijon.
BRAUN Madeleine, directrice des « Editeurs Français Réunis ».
BRIAUDET Charles.
BRICARD André, artiste.
BRISSON, directeur d'études E.P.H.E.R.
BRUELLES S., professeur Lycée Albert-Calmette à Nice.
CAHEN Jacqueline, avocat à la Cour.
CANTACUZENE, maître assistant.
CARDOT B., maître de Conférences Faculté des Sciences Bordeaux.
CAREL Françoise, artiste.
CAZES Bernard, économiste.
CAZES Georgette, professeur de lettres classiques.
CAUSSAT, professeur Lycée Pathier (Orléans).
CEVAER Roger, avocat à la Cour.
CHABORD M.-C., assistant.
CHARPENTIER Paulette, adjoint au maire de Saint-Denis.
CHATEAU J., professeur à la Faculté de Lettres et Sciences humaines, Bordeaux.
CHAUMIE, conservateur Archives nationales.
CHARNY Roger.
CHEVALLEY C., professeur Faculté des Sciences, Paris.
CHEVALLIER Françoise, professeur.
CHEVALLIER Pierre, professeur.
CHRÉTIEN, docteur.
CLAY Philippe, artiste.
COLOMB (Mme), professeur.
COMBES Yves, secrétaire C.G.T. Métaux, Cannes.
COMNENE Marie-Anne, écrivain.
COUTEAU Pierre, secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme.
CUINIER (M. le Doyen), Faculté des Sciences, Orsay.
DALSACE Jean.
DAMOISELET (M. et Mme), professeurs.
DAUDE (Mme), professeur.
DAUX, professeur Lycée Pathier (Orléans).
DEL'HOMME, docteur.
DENIS CHARLOTTE, secrétaire générale des U.D. cheminots et Anciens Combattants, Cannes.
DEPAIN Henri, professeur au Lycée Claude-Bernard.
DESJARDINS, sociologue.
DESPRÈS, professeur Lycée Pathier (Orléans).
DETRAZ, C.I.S.A.I.
DIEUDONNÉ Jean, professeur Institut des Hautes Etudes Scientifiques, Paris.
DILIGENT André, député.
DIXMIER J., professeur à la Sorbonne.
DOMINIQUE Angéline, avocat à la Cour.
DUBOIS, professeur Lycée Pathier (Orléans).
DUFricHE.
DUFricHE Marcel, membre de la Commission administrative de la C.G.T.
DUGOWSON, maître d'internat.
DUPONT, professeur Lycée Pathier (Orléans).
DUPUIS Robert, avocat.
DURUY, chargé de recherches, Orsay.
ESCANDE Alfred et Mme, pasteur de l'Eglise Réformée de France.
ESPIARD Adolphe, ancien directeur au Ministère des Anciens Combattants.
FEAUTIER, professeur à Marseille.
FONTY A., agrégé d'espagnol.
FOURNIAN Ch., professeur.
FRANCES (Mme), professeur.
FRUMUSAN, médecin chef de la Policlinique des Services Publics.
FUZEAU, chargé de recherches.
GALLO François, journaliste.
GARCIA Jean.
GARELLI Paul, attaché de recherches au C.N.R.S.
GASPARD Armand, rédacteur en chef de « Preuves ».
GATINEAU-SEILLANT, médecin chef du centre médico-social municipal de Genevilliers.
GEORGE Pierre, professeur Sorbonne.
GEORGIADIS Euthymène, docteur en droit.
GERNET Jacques, professeur Sorbonne et Hautes Etudes.
GEVAUDAN Gaston, conseiller municipal de Paris, rapporteur général du Budget de la Seine.
GISTUCCI (Mme), professeur.
CLAYMANN Mireille, avocat à la Cour d'Appel.
GOBERT, enseignant.
GOULÈNE F., médecin chef du centre de diagnostic et traitement d'Argenteuil.
GRASSIN, professeur à Marseille.
GRÉGOIRE, maire de Montreuil.
GUIERRE Lionel, assistant Faculté de Lettres, Paris.
HAMON Léo, professeur Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Dijon.
HARELLE Sylviane, artiste.
HAUDRICOURT, directeur recherches C.N.R.S.
HELLEBRANTH, expert d'art.
HEUZE Georges, journaliste.
HUET J.-A., docteur, président du Comité France-Portugal.
JANKLEVITCH Vladimir, professeur à la Sorbonne.
JULIEN Claude, journaliste.
KAGAN Elie, journaliste.
KAHANE Ernest, professeur.
KAHANE J.-P., professeur.
KAHANE, professeur Sciences, Orsay.
KEDROS André, écrivain.
KIRKZACHARIAN J.-J., professeur.
KIRZNER, docteur.

- KLAPISCHI, attaché recherches, Orsay.
 KOTZKI Jacques, avocat à la Cour.
 LACROIX, pédiatre.
 LAFFITE, docteur.
 LAFON J.-P., maître de conférences Faculté de Sciences, Montpellier.
 LAGATU Catherine, conseiller municipal de Paris, conseiller général de la Seine.
 LAMEAU Jean, attaché de recherches au C.N.R.S.
 LAMBERT J.-C., professeur Lille.
 LANNES Jean.
 LAPLACE, sénateur Tarn-et-Garonne.
 LAUDE, revue « Esprit ».
 LAUGIER Henri, professeur honoraire à la Sorbonne, ancien secrétaire général adjoint aux Nations-Unies.
 LAURENT, collaborateur technique au C.N.R.S.
 LAVIGNE Gustin, professeur.
 LEBOLLE, maître assistant, Orsay.
 LEBOSSE, professeur.
 LEFEBVRE, docteur.
 LEROY CADURIE, professeur Sorbonne.
 LÉVY Max, docteur.
 LÉVY Paul, directeur d'Etudes E.P.H.E.R.
 LÉVY Suzanne, avocat à la Cour.
 LUNEAU Jean, agrégé sciences physiques.
 LUMBROSO, docteur.
 MACQUOT, directeur d'Etudes E.P.H.E.R.
 MAGNET, radiologue.
 MAHAUT Marie-Claude, professeur à Bordeaux.
 MAHÉ André, homme de lettres.
 MALERBA, professeur Marseille.
 MALGRANGE, professeur Orsay.
 MALNOY Jacques, professeur Versailles.
 MANZERA, professeur technique.
 MAGNET, radiologiste.
 MARGOLIN Georges, agrégé à l'Université.
 MARIE-HÉLÈNE, artiste.
 MARRAST Robert, professeur Sorbonne.
 MARTIN Odile, professeur.
 MATARASSO L., avocat.
 MATHIEU, professeur.
 MATHIEU, écrivain.
 MAYEN, professeur Marseille.
 MAYER Félix, député.
 MEILLASSOUX, chef de travaux Ecole des Hautes Etudes.
 MERLE Robert, écrivain.
 MEYERSON I., directeur d'études Ecole des Hautes Etudes.
 MIRISCH Jean-Jacques, avocat à la Cour.
 MOINE (et Mme), enseignants.
 MONORY, professeur Lycée Pathier (Orléans).
 MOREAU, professeur.
 MOREAU, professeur Lycée Pathier (Orléans).
 MOYSE, professeur.
 MULLER, agrégée préparatrice.
 NACHBIN Léopold, professeur.
 NAHON A., urologue.
 NEVEU Henri, membre du Conseil Général de la Seine.
 NOTARANGELO, assistant d'enseignement.
 NOUAZE Y., assistant agrégé Faculté des Sciences.
 OLLIVIER, professeur à Marseille.
 PARRAIN, professeur agrégé.
 PELLETIER (Mme), professeur à Lyon.
 PETIT (Général), sénateur de la Seine.
 PICARD-LE-DOUX Jean, artiste peintre.
 SALTET Solange, agrégée Université.
 PITTE, adjoint d'enseignement.
 PLANTIER A., professeur.
 PLOQUIN Jean-Jacques, avocat à la Cour.
 PONS, chef de travaux à la Faculté de Sciences.
 POUPLIER R., professeur.
 PPOST, professeur Lycée Pathier (Orléans).
 PFOUST, maître de Conférences Faculté de Lettres.
 RAMEAU, recherches, Orsay.
 RANÇON Jean, décorateur.
 RAPPAPORT Roland, avocat à la Cour.
 REVUZ, maître assistant à la Faculté.
 REVUZ, professeur.
 RICATTE, professeur à la Sorbonne.
 RICHON, professeur.
 ROBERT Fernand, professeur Faculté de Lettres.
 ROCHE, professeur Lycée Pathier, Orléans.
 ROQUE, professeur Lycée Victor-Hugo.
 ROUCH Jane, écrivain.
 ROUCHETTE, Marie, professeur.
 ROUGE, professeur.
 ROUMIEU C., professeur Faculté de Sciences, Montpellier.
 ROUSSEL Marie-Antoinette, professeur Lycée Montaigne.
 ROUSSET (Mme), professeur.
 ROUSSILLON Jacques, comédien.
 ROUX J., chef de travaux Faculté de Sciences.
 SAKKA, docteur.
 SALTET Solange, agrégée Université.
 SASSIMA Janine, attachée de recherches C.N.R.S.
 SCHEGIN Maurice, avocat à la Cour d'Appel.
 SCHUCK (Mme), agrégée Université.
 SOARNEC, assistant Faculté de Sciences.
 SENNINGER C., maître assistant Sorbonne.
 SERAFINI, dessinateur.
 SOUGY, professeur Lycée Pathier, Orléans.
 SOUQUIERE André, Mouvement de la Paix.
 STAIN Jean-Pierre, artiste.
 TARRAGO, attaché recherches C.N.R.S.
 TARTARY Jean, professeur.
 TARTOUR Jules, avocat.
 THOMAS, institutrice.
 TZARA Odile, artiste.
 VARENNE Michel, artiste.
 VERNANT J.-P., directeur d'études Ecole des Hautes Etudes.
 VERNET, assistant Faculté de Sciences.
 VILLON Pierre, député de l'Allier.
 VIOLANTE Charles, commandant en retraite.
 VIRAULT Daniel, avocat.
 WARTER A., docteur.
 WARTER G., médecin oculiste.
 WEBER, professeur Faculté de Lettres.
 WEIL, avocat.
 WIENER, médecin allergologiste.
 ZAVARO Maurice, avocat.

LES DONs

Le soutien financier de notre campagne est de plus en plus conséquent. De nombreux artistes, des avocats, des juristes, professeurs et médecins témoignent ainsi de leur attachement à notre initiative.

Citons, par exemple, M. PICARD-LE-DOUX, MM. WARTER, M. LUNEAU, Mlle SALTET, M. Jean DALSACE, etc..., ainsi que des personnalités belges.

Que toutes ces personnes trouvent ici l'assurance de notre gratitude.

Nous signalons également que, dans les pays d'Amérique Latine, des Comités d'appui à notre Conférence voient actuellement le jour, au Brésil et en Uruguay notamment. Ces Comités se proposent de fournir une aide financière à la Conférence pour l'Amnistie et à populariser ses buts. Qu'ils en soient ici remerciés.

LES SIGNATURES A L'ETRANGER

Au cours des dernières semaines, le Secrétariat International a reçu de nombreuses signatures provenant de pays aux régimes différents.

Parmi les personnalités signataires de l'Appel, nous relevons les noms de :

ITALIE

PAOLO VITTORELLI, secrétaire international du Parti Socialiste Italien; PAOLO SYLOS, Professeur Université; PIERRE DALLAMANO, journaliste; FRANCESCO SCOTTI, sénateur.

SUEDE

TAGE AURELL, écrivain; SKANTZE, August SPANGBERG, Bertil SVANHNSTROM, éditeur; SONIA BRANTINE, SVANCE FOERSTER, Axel JANAS.

ALLEMAGNE

AIMO BEHRISCH, HEINZ DEHN, Eckell JESSEN, FASSBINDER, Josef WEBER, Carlo SOMA, Siegfried EINSTEIN, HAUSER, écrivain; Peter Alfons STEINBER, professeur.

NORVEGE

CARL BONNEVIE, Mme Matie LOUS-MOHR, Christian SANDBECK, professeur; Mlle Kirsten SMITH, Johan VOCT, FORNIER, président Cour d'Appel, Oslo; Johan VONT, professeur.

SUISSE

VILLARD.

DANEMARK

YAN, sculpteur; Geog NORREGARD, historien.

GRECE

DESPOTOPOULOS, M. P.

FINLANDE

Jouko TYYRI, écrivain.

SUISSE

DELBERG Charles, LINGGI Ernst, VILLARD.

BELGIQUE

BLUME Isabelle, ALLARD, KIRSCHEN, professeur à l'Université de Bruxelles.

POLOGNE

BLUSKI Ostar, député.

YUGOSLAVIE

IVEKOVIC.

U.R.S.S.

EHRENBURG, écrivain; GOZINNOV, Agence Tass.

CANADA

JOUBIN, professeur géologiste.

KAIGL Vladimir, professeur.

ROUMANIE

IVASCU, journaliste; IONASCU Trajan, professeur Université Bucarest.

HONGRIE

STRAUB Bruns, professeur.

ANGLETERRE

DRIBEY Tom, membre du Parlement; WILLIAMS, membre du Parlement; MILLER Henry, étudiant; HOXEN John, BEMAL, professeur; TIPPET Michael, compositeur; Sir THORPSE Jeremy, député.

BULGARIE

PIRINSIG George, professeur Université.
5Ovn- 6,B,và,P*Pk),(maitrek cvf uono

M^e ARLINDO VICENTE EST LIBRE

Au moment de mettre ce bulletin sous presse, nous recevons de l'Association Internationale des Juristes Démocrates le communiqué suivant :

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES JURISTES DEMOCRATES
234, rue du Trône - BRUXELLES

COMMUNIQUE

Henri LECLERC, Avocat à la Cour de Paris, membre de l'Association Internationale des Juristes Démocrates, et Marcel SLUSNY, Avocat à la Cour de Bruxelles, membre de la Ligue belge des Droits de l'Homme, ont assisté en qualité d'observateurs au procès d'Arlindo VICENTE, qui a eu lieu à Lisbonne les 12 et 13 juillet.

Ils ont constaté qu'aucune preuve des faits retenus par la police dans l'acte d'accusation n'a été apportée; que d'ailleurs ces faits relevaient uniquement du domaine du délit d'opinion.

Après une détention très dure de dix mois, alors qu'il était gravement malade, Arlindo VICENTE a été condamné à vingt mois de prison avec sursis et cinq ans de privation de ses droits civiques.

Il semble que le motif déterminant de l'incarcération et de la condamnation d'Arlindo VICENTE soit sa candidature à la présidence de la République en 1958, contre le candidat gouvernemental.

Bruxelles, le 18 juillet 1962.

Nous apprenons d'autre part que M^{rs} Henri LECLERC et M^{rs} Marcel SLUSNY ont, avec leurs confrères portugais de la défense, accueilli M^{rs} Arlindo VICENTE à sa sortie de prison. Leur présence aura sans aucun doute été ressentie et appréciée par les prisonniers politiques portugais comme un éclatant témoignage de solidarité agissante.

Pour nous, la libération de M^{rs} Arlindo VICENTE ne peut que renforcer notre conviction, déjà exprimée plus haut à propos de la récente libération de trois autres détenus politiques, qu'un rapide développement de notre campagne pour une large amnistie est d'une impérieuse et urgente nécessité.

